

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la réponse au postulat du 3 mars 2016 de Monsieur le Conseiller communal Florent Michaud pour la mise en place d'un objectif « zéro pesticide-Biodiversity »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Rappel du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 3 mars 2016, Monsieur le Conseiller communal Florent Michaud demandait à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour consolider et aider au développement des bonnes pratiques communales en matière de limitation d'utilisation des pesticides et herbicides en milieu urbain, que cela soit par le biais de l'élaboration d'un règlement, de directives internes ou de tous autres outils à sa disposition.

Ce postulat a pour objectif que la Commune, à terme, dispose d'une véritable politique environnementale qui fasse perdurer les bonnes pratiques déjà en place sur le domaine public, qui aide au développement de nouvelles méthodes d'entretien et qui incite fermement les particuliers à renoncer à ces produits chimiques ou du moins à réduire au maximum leur utilisation.

2. Les démarches effectuées

La sauvegarde de la biodiversité et la gestion durable des espaces verts de la ville font partie des priorités du Service des travaux et de l'environnement (ci-après : STE). C'est pour cette raison que le STE a décidé dans le courant de l'année 2016 de soumettre sa cellule « Jardins » à un audit externe dans le but d'obtenir la certification ISO 14001. Les jardins de la Ville d'Yverdon-les-Bains sont certifiés ISO 14001:2015 depuis le 17 août 2018. Ce label récompense les efforts fournis dans la gestion environnementale d'un organisme, soit les jardins de la Ville.

Un des objectifs environnementaux concernait précisément le fait de renoncer, dans toute la mesure du possible, à l'utilisation d'herbicides et de pesticides, mais aussi de tourbe. L'autre objectif consiste en le lâcher de prédateur afin d'éviter l'invasion de parasites sur les productions horticoles du Service. Ainsi, dans les jardins de la Ville, tout est fait pour limiter considérablement le recours aux produits phytosanitaires de synthèse ; leur utilisation intervient uniquement en cas de nécessité absolue ou pour combattre les espèces invasives.

Dans ce dernier cas, l'utilisation de produits phytosanitaires se fait par injection ciblée, pour éviter toute dispersion. Grâce à ces efforts, tous les espaces verts de la ville sont gérés de manière extensive, soit sans pesticides et sans herbicides, hormis le gazon du stade de football, dont l'utilisation nécessite un traitement intensif. Les mesures favorisées sont des produits biologiques ou le recours à des espèces concurrentes à une espèce invasive.

Concernant la stratégie environnementale à l'échelle de la Ville, la certification ISO 14001 s'inscrit totalement dans cette optique, puisqu'elle permet de pérenniser les bonnes pratiques et la gestion durable des jardins de la ville sur le long terme.

Il est vrai que le relai sur les parcelles privées est parfois difficile et la Municipalité n'a pas de marge de manœuvre pour interdire l'utilisation de produits phytosanitaires chez les particuliers. Toutefois, en gérant de manière exemplaire ses jardins et ses espaces verts, la Ville d'Yverdon-les-Bains fait figure d'exemple auprès de la population. Aussi, les citoyennes et citoyens d'Yverdon-les-Bains font souvent appel aux conseils du responsable des espaces verts, qui se rend toujours disponible.

La Municipalité étudie actuellement la possibilité de mettre en place un plan directeur nature qui renforcerait et pérenniserait, du point de vue institutionnel, les efforts entrepris depuis quelques temps pour diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires sur le territoire de la commune.

3. Conclusions

Le postulat est entièrement en adéquation avec ce que la Municipalité, par son Service des travaux et de l'environnement, a entrepris depuis quelques années et continue d'entreprendre. Il n'est cependant pas possible à l'heure actuelle d'exclure totalement l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien de la pelouse du stade, mais également en raison de la problématique de certaines plantes envahissantes.

D'un point de vue général il n'est toutefois pas erroné de dire que la Municipalité a banni l'utilisation de produits phytosanitaires dans la gestion des espaces verts de la commune et que leur utilisation est exceptionnelle.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



J.-D. Carrard



Le secrétaire :



F. Zürcher

Annexe : Postulat du 3 mars 2016 de Monsieur le Conseiller communal Florent Michaud

Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Sujet : objectif zéro pesticide - Biodiversity

Les espaces verts en milieu urbain sont un élément important dans la satisfaction des besoins en cadre de vie des habitants actuels et des futurs habitants. Ces espaces verts amènent une structure au territoire de la ville et une diversification paysagère. Leurs usages sont multiples, leur fréquence d'utilisation est importante et ils permettent de maintenir un lien affectif entre l'habitant et la nature. La faune et la flore y est variée et il convient donc de les préserver et de les gérer au mieux.

Yverdon-les-Bains en possède à ce titre bon nombre et peut même se targuer de posséder des zones imposantes de verdure que sont, par exemple, les rives du lac. La gestion des espaces verts communaux ne se résume toutefois pas uniquement aux parcs et jardins publics ; nos services doivent également se charger des différents terrains de sports et places de jeux, des bords des cours d'eau et des routes, des îlots routiers et des ronds-points fleuris, etc. La charge de travail est importante et demande beaucoup de temps et d'efforts à tous nos employés communaux.

Si durant de très nombreuses années, la philosophie du « tout propre en ordre » régnait en maître autant dans le domaine public que privé, cette période est désormais révolue. L'entretien différencié, dans les espaces verts publics, devient la norme, avec comme mot d'ordre de remettre la biodiversité au centre de la problématique de gestion.

Les services communaux d'Yverdon ont d'ailleurs déjà largement modifié leur approche et leurs méthodes de travail ces dernières années, STE en tête. L'utilisation des produits chimiques a été fortement réduite et est devenue plus encadrée. Le professionnalisme et la bonne volonté de nos employés a permis de mettre au point des techniques d'entretien alternatif et parfois même inédit. Ce service est proactif en la matière et les résultats qu'elle obtient sont tout à fait remarquables.

Si les services communaux mènent globalement une bonne politique en matière d'utilisation des pesticides et herbicides, il n'en va pas de même de certains privés qui, par exemple, ignorent l'interdiction d'utiliser ces produits toxiques sur les terrasses, balcons et parkings et abusent, notamment dans les jardins, des quantités en ne respectant pas les dosages ou en pensant que le plus est le mieux.

Où se situe donc le(s) problème(s) ?

Il n'existe de nos jours aucune stratégie communale globale qui dicterait les comportements environnementaux à adopter et les bonnes pratiques à appliquer. De même, rien n'assure non plus que les bonnes pratiques environnementales déjà en place perdurent dans le temps. Seule la bonne volonté et peut-être la conscience environnementale et éthique de nos employés permet à l'ensemble de nos citoyens de profiter pleinement de ces lieux de vie publics sans résidus toxiques. Quant aux espaces verts et jardins privés, force est de constater que l'utilisation de ces produits est toujours aussi importante et mal encadrée.

Alors que la ville, par le biais de l'agenda 21, s'est engagée dernièrement à promouvoir la COP 21 de Paris par des multiples manifestations, aller dans le sens d'une politique communale qui

réduirait l'utilisation des pesticides à son minimum fait partie d'une certaine logique globale : réduire nos atteintes sur l'environnement.

Postulat :

Au sens de l'art. 62 al. a) de notre règlement, le groupe des Verts Yverdonnois demande à la municipalité de tout mettre en œuvre pour consolider et aider au développement des bonnes pratiques communales en matière de limitation d'utilisation des pesticides et herbicides en milieu urbain que cela soit par le biais de l'élaboration d'un règlement, de directives internes ou de tous autres outils à sa disposition. Le but étant que la commune, à terme, puisse posséder une véritable politique environnementale qui fasse perdurer les bonnes pratiques déjà en place sur le domaine public, qui aide au développement de nouvelles méthodes d'entretien et qui incitent fermement les privés à renoncer à ces produits chimiques ou du moins à réduire au maximum leur utilisation (exemple d'une disposition claire dans le règlement des jardins familiaux à Grandson).

Florent Michaud
